



## DOSSIER D'INSCRIPTION - FICHE INTENDANCE

### 1- Inscription au régime de demi-pension pour l'année scolaire 2024/2025

Nom de l'élève

Prénom

Je soussigné(e)

sollicite l'inscription de mon enfant au régime de demi-pension suivant pour l'année scolaire 2023-2024:

Demi-pensionnaire 5 jours (DP 5): déjeune tous les jours ouvrables de la semaine

Demi-pensionnaire 4 jours (DP 4): déjeune les:Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi, **sauf le Mercredi**

Prélèvement automatique: oui  non

Externe: ne déjeune pas au restaurant scolaire de l'établissement, sauf achat ponctuel préalable de repas

Je certifie avoir pris connaissance des modalités de la demi-pension, m'engage à m'y conformer et à régler le montant à la réception de l'avis aux familles, en début de trimestre (Règlement départemental Restauration Scolaire)

A

le

signature

#### ➤ Prélèvement automatique :

➔ Vous avez déjà opté pour le prélèvement automatique l'année précédente : vous n'êtes pas dans l'obligation de renseigner un nouveau Mandat de Prélèvement SEPA, et la demi-pension sera prélevée mensuellement. Si vous avez changé de coordonnées bancaires, veuillez l'indiquer sur la page 2. Si vous souhaitez interrompre cette procédure de paiement veuillez nous en informer par courrier.

➔ Vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique : (paiement en 9 fois par prélèvement automatique, sans frais sur le compte bancaire).

- compléter l'imprimé: «Mandat de prélèvement SEPA» (disponible également sur le site web du collège)

- coller le relevé d'identité bancaire (RIB) sur la page 2,

- joindre l'imprimé signé « Mandat de prélèvement SEPA » au dossier d'inscription ou de réinscription.

#### Aide Départementale à la Restauration :

Dès les premiers jours de la rentrée veuillez transmettre l'avis de paiement de l'ARS (Allocation de Rentrée Scolaire) avec le nom et prénom des enfants concernés, pour pouvoir bénéficier de l'aide au paiement des frais de restauration attribuée par le Conseil Départemental.

Les tarifs pour le trimestre Septembre-Décembre 2024 sont fixés à:

➔ 179,20€ pour le forfait 4 jours – si prélèvement: octobre:60€ – novembre:60€ – décembre: 59.20€\*

➔ 213,50€ pour le forfait 5 jours – si prélèvement: octobre: 71€ – novembre: 71€ – décembre: 71,50€\*

\*Selon le montant de votre facture (la somme indiquée est la somme maximale qui puisse être prélevée)

➔

## 2- Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.)

La fourniture de ce R.I.B. est **obligatoire** dans le cadre de l'inscription ou de la réinscription annuelle, **quel que soit le régime choisi (externe ou demi-pensionnaire)**.

Ce RIB est destiné à permettre au collège de procéder aux divers règlements ou remboursements (bourses nationales, voyages, trop-perçus...) susceptibles d'intervenir en cours de scolarité.

Nom de l'élève

Prénom

Coller le Relevé d'identité bancaire ici

*Le fait de fournir votre R.I.B. à cet endroit ne constitue pas une demande de prélèvement (la demande s'effectuant à l'aide de l'imprimé « Mandat de Prélèvement SEPA »)*

Pour les familles qui ont déjà opté pour le prélèvement la ou les années précédentes veuillez préciser s'il s'agit d'un nouveau RIB:

RIB différent de l'année scolaire passée  NON

OUI